

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, PELLETEUR Lionel, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine, formant la majorité des membres en exercices.

Monsieur BONNEAU Pierre avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT

Absents : RENAUDIN Jean-René

Madame BURCELOT Emilie a été élu secrétaire

1) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 POUR LE LOCAL COMMERCIAL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Cpte 002 en recette de fonctionnement.....	23 061,64€
Cpte 001 en recette d'investissement.....	334,54€

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2014 qu'il vient d'élaborer pour le local commercial.

Il se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 27 076,00€

Recettes : 27 076,00€

Investissement

Dépenses : 8 730,00€

Recettes : 8 730,00€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal acceptent le projet de budget primitif 2014 tel qu'il vient d'être présenté pour le local commercial.

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Cpte 002 en recette de fonctionnement.....	34 341,50€
Cpte 001 en recette d'investissement.....	22 698,32€

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2014 qu'il vient d'élaborer pour le transport scolaire.

Il se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 34 341,50€

Recettes : 34 341,50€

Investissement

Dépenses : 49 698,50€

Recettes : 49 698,50€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal acceptent le projet de budget primitif 2014 tel qu'il vient d'être présenté pour le transport scolaire.

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE 2013 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Cpte 002 en dépenses de fonctionnement..... 8 222,20€
Cpte 001 en recette d'investissement..... 50 308,86€

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2014 qu'il vient d'élaborer pour l'assainissement.

Il se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 52 730,00€

Recettes : 52 730,00€

Investissement

Dépenses : 68 185,00€

Recettes : 68 185,00€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal acceptent le projet de budget primitif 2014 tel qu'il vient d'être présenté pour l'assainissement.

7) SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire cette année encore une subvention d'équilibre au budget primitif 2014 de l'assainissement. De nombreux abonnés ne sont pas raccordés. Le service assainissement n'a donc pas pu percevoir toutes les recettes liées aux frais de raccordement.

La subvention d'équilibre à inscrire au budget primitif 2014 est de 13586€ mais cette somme pourra être revue à la baisse si les frais liés au raccordement s'avéraient plus importants que prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2014 de l'assainissement, la somme de 13586€ au compte 774 « subvention d'exploitation ».

8) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 DE LA COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Cpte 002 en recette de fonctionnement..... 148 875,69€

Cpte 001 en recette d'investissement..... 168 517,13€

9) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2014

Après avoir présenté le budget primitif 2014, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales comme par le passé et donc de ne pas appliquer d'augmentation aux taux de 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour 2014 comme suit :

Taxe d'habitation :.....24,04%

Taxe foncière (bâti).....19,01%

Taxe foncière (non bâti) :.....52,83%

10) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire propose aux membres présents le projet de budget primitif de 2014 qu'il vient d'élaborer pour la commune.

Il se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 656 286,00€

Recettes : 656 286,00€

Investissement

Dépenses : 395 843,00€

Recettes : 395 843,00€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal acceptent le projet de budget primitif 2014 tel qu'il vient d'être présenté pour la commune.

11) ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous au Conseil Général avec Monsieur HOFACK. L'étude peut être subventionnée à hauteur de 60% (50% de l'agence de l'eau et 10% du Conseil Général). La commune pourra prétendre à une subvention de 35% pour la construction d'une station d'épuration sur Chassenon, par contre les réseaux ne sont pas pris en compte.

Il y a donc lieu de réactualiser l'étude de zonage réalisée en 2003. Trois cabinets ont déposé un dossier. Les prix sont compris entre 3132€ TTC et 14238€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention du Conseil Général et de l'agence de l'eau pour la réactualisation de l'étude. Le choix du cabinet ne sera fait qu'après notification de l'accord de la subvention.

12) ELECTIONS DES DELEGUES DU SIVU LOGEMENT FOYER ET DU CIAS

Monsieur le Maire rappelle que les délégués du SIVU « Logement Foyer » et du CIAS ont été désignés lors de la précédente réunion or ils auraient dû être élus.

Les délégués du SIVU des logements Foyers sont au nombre de 2 et ils sont choisis parmi les conseillers municipaux. Ceux du CIAS sont issus du CCAS en tant que membres non élus.

Après vote les membres suivants sont élus comme suit :

- **SIVU « logements Foyers » :**
BURCELOT Emilie (14 voix) et CHATEVAIRE Bernadette (14 voix)
- **CIAS :**
BOUCARD Renée (14 voix) et PORCHET Monique (14 voix)

13) PERMANENCES POUR L'ELECTION EUROPEENNE DU 25/05/2014

De 8H à 10H30 : Claudy RENAULT, Sabine VENDE et Jean PREAU

De 10h30 à 13H : Jean-Michel THIBAUD, Emilie BURCELOT et Eric BARBOT

De 13h à 15H30 : Christian MARSAUD, Bernadette CHATEVAIRE ET Lionel PELLETEUR

De 15h30 à 18H : Philippe DELAHAYE, Agnès COUSIN, Michel GUILLEMET et Jean-René RENAUDIN

Les scrutateurs pour le dépouillement de 18H seront : Pierre BONNEAU, Régis DECHAUME et Claudy RENAULT

14) INFORMATIONS DIVERSES

Ecole : Monsieur le Maire doit rencontrer l'inspecteur d'académie afin de définir le meilleur emplacement pour l'extension de l'école maternelle. La commune peut par ailleurs prétendre à une subvention à hauteur de 40% avec un plafond de 75000€. Il faudra donc solliciter des subventions avant de faire tout choix.

Plusieurs réunions sont prévues

Avec le personnel communal : le jeudi 15 mai 2014 à 18H30

Avec la population (Darlais, Vignes, la tabac, les Roches aux Moines, la vallée) le 13 juin 2014 à partir de 19H

Avec celle de Chassenon le Bourg, de Chassenon le Vieux, de Pineau et de l'Aubier, le 20 Juin 2014 à partir de 19H

Avec celle du bourg le 23 mai 2014 à partir de 19H

La commission information aura lieu le 12 Mai 2014 à 20H

La commission environnement le 05/05/2014 à 19H

La commission animation le 07/05/2014 à 20H.

Monsieur DELAHAYE fait un compte rendu de la dernière réunion de la commission environnement. Elle a été très enrichissante puisque les membres viennent de différents horizons et qu'ils sont modifiés.

Le plan communal de sauvegarde avance dès qu'il sera finalisé, le projet sera adressé à tous les membres du Conseil Municipal pour avis et modification si nécessaire.

Il faudra travailler sur le document unique. Le projet commencé avec l'autre conseil municipal sera repris et réactualisé. Messieurs RENAULT, GUILLEMET et DELAHAYE sont chargés de ce dossier.

Le feu d'artifice du 14 juillet sera assuré par Monsieur ROCHAIS. Le devis s'élève à 3900€ HT pour feu d'artifice et à 900€ HT pour la sonorisation.

Philippe MARSAUD a testé le désherbeur thermique de la communauté de communes. Le résultat est concluant, le seul problème reste la chaleur diffusée. Il faudra acheter une visière et conseiller à l'agent de ne pas effectuer cette tache toute la journée. Monsieur DELAHAYE est chargé de commander ce matériel auprès du fournisseur.

Les agents du service technique seront affectés à des taches bien précises. L'un sera responsable des espaces verts, l'autre des bâtiments communaux. Il faut aussi terminer les branchements assainissement et effectuer en régie le réaménagement des toilettes publiques en réserve.

L'association du tennis de table vient d'être créée.

